

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	20
Faits divers, —	15

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier et retrancher des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JUIN

UNE CONDAMNATION

Un vaillant journal conservateur de province, la *Bourgogne*, s'est avisé de publier une liste des francs-maçons de la région. Un des personnages mentionnés à ce titre a intenté à M. Chambon, directeur de la *Bourgogne*, une action devant le tribunal civil d'Auxerre, arguant d'un préjudice que lui aurait causé dans son commerce cette qualification de franc-maçon.

Le tribunal d'Auxerre, composé d'un président et de deux assesseurs et comptant, assurément, deux francs-maçons, a admis le principe de cette action plus qu'étrange, et, au demandeur qui réclamait dix mille francs, il a alloué 200 fr. de dommages-intérêts, encore qu'il ne fut justifié d'aucun préjudice.

La première conclusion que nous tirerons de cet incident judiciaire, c'est d'abord que les francs-maçons ne sont point vus d'un fort bon œil en Bourgogne, puisque sans absurdité un négociant a pu alléguer que l'imputation d'être affilié à cette société secrète était de nature à nuire à ses intérêts commerciaux.

Mais ce qui domine la question c'est la nouveauté d'une jurisprudence qui ne va à rien moins qu'à reconnaître à la qualité de franc-maçon la propriété de diminuer la considération de celui qui en est revêtu, c'est déclarer qu'elle constitue en quelque sorte une taxe, exposant celui qui l'impute à autrui à tomber sous le coup de la loi sur la diffamation.

Il faut pourtant s'entendre : La franc-maçonnerie est-elle ce que nous prétendons, une ténébreuse association d'individus poursuivant la ruine de nos institutions religieuses et par surcroît tripotant la matière électorale de façon à donner à ses membres une importance politique proportionnée uni-

quement à leurs appetits et à leurs passions ?

Ou bien la franc-maçonnerie est-elle une association sur les visées de laquelle nous nous méprenons, dont les dignitaires sont le cortège naturel du chef de l'Etat, à qui M. Carnot dans ses tournées électorales prodigue à juste titre les témoignages de son estime et de sa sympathie ?

Dans le premier cas, nous comprenons parfaitement qu'un citoyen s'indigne si à tort on l'accuse de faire partie de cette espèce de *mafia* française, nous comprenons même à la rigueur que désigné à bon droit comme franc-maçon il rougisse d'une qualification mal vue dans le pays qu'il habite.

Mais alors nous pourrions nous étonner que M. Carnot couvre de sa haute autorité et patronne en quelque sorte une association dont les membres se jugent si sévèrement eux-mêmes et dont l'opinion est corroborée par des décisions judiciaires comme celle que vient de rendre le tribunal d'Auxerre.

Quant à ce double jeu joué par des francs-maçons honteux de l'être mais soucieux de ménager une clientèle catholique, voici ce qu'en pense un journal républicain, la *Liberté* :

« Dénigrer le curé comme philosophe, dit-elle, et lui faire bonne mine comme four-nisseur, c'est de l'hypocrisie, et hypocrisie n'est pas une qualité maçonnique. »

Ma foi, nous n'en savons trop rien, et le procès d'Auxerre n'est pas fait pour confirmer l'assertion de la *Liberté*.

Mais la jurisprudence inaugurée contre la *Bourgogne* peut avoir ultérieurement des conséquences inattendues, car un jour peut-être on verra la justice être saisie de la plainte d'un citoyen réclamant un nombre respectable de mille francs pour avoir été traité de républicain.

La grève des Boulangers de Paris

La grève des boulangers de Paris a obligé le gouvernement à prendre des mesures préventives pour empêcher la population parisienne de souffrir du manque de pain.

Dans la soirée de vendredi, elle avait convoqué les maires des divers arrondissements de Paris, pour les informer qu'une certaine quantité de pain serait mise à la disposition de chacun de leurs arrondissements.

Les boulangers n'auraient qu'à indiquer à la mairie le nombre de kilos de pain qu'il leur fallait.

Il est arrivé dans la nuit de vendredi 400,000 kilos de pain, beaucoup plus qu'il n'en fallait, car, dans la majorité des boulangeries on a pu travailler, et tout porte à croire que, loin de s'étendre, le mouvement gréviste ira en décroissant.

Les dispositions ont été prises pour faire arriver à Paris, si les circonstances l'avaient exigé, 4,500,000 kilos de pain.

D'après les nouvelles de ce matin, la grève des boulangers demeure stationnaire et l'on peut même supposer qu'elle n'a plus longtemps à vivre.

Le pain n'a manqué nulle part ; la grande majorité des boulangeries a travaillé et de plus il est arrivé des wagons de pain de Versailles, Nantes, Tours, Saumur, Angers, Grenoble, Montélimard, Gap, Lyon et même Marseille.

A Paris nul incident pendant la nuit ; quelques bagarres seulement à Ivry, Boulogne et Neuilly.

Les grévistes en somme sont très découragés.

Quant aux bouchers, ils ont tous travaillé aux abattoirs ainsi que nous l'avions prévu. La grève a complètement échoué de ce côté et la chambre syndicale de la boucherie a rédigé

une protestation contre la réunion du Cirque d'hiver disant qu'on ne saurait invoquer aucun grief pour légitimer un mouvement de grève.

La grève des boulangers a fourni l'occasion de montrer l'excellent fonctionnement de l'outillage militaire pour l'approvisionnement de Paris. L'ordre avait été donné jeudi soir à la manutention militaire du gouvernement de Paris d'expédier 400,000 kilogrammes de pain : ces 400,000 kilogrammes arrivaient à Paris vendredi matin, au petit jour.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Hier a eu lieu l'élection d'un député dans le cinquième arrondissement de Paris.

Résultat : M. Trélat, républicain, 4,888 voix ; M. Collin, républicain, 4,491 ; M. Clément, socialiste, 4,093 ; M. Deschamp, républicain, 901. — Ballottage.

NOUVELLES MILITAIRES

LA GARNISON DE PARIS

On nous demande quels sont les régiments d'infanterie qui tiennent garnison et quels sont les mouvements qui s'effectueront en 1891.

Voici la réponse à ces diverses questions : Les régiments qui tiennent garnison dans le gouvernement militaire de Paris sont, outre le 48^e bataillon de chasseurs, actuellement à Courbevoie :

3^e corps. — 39^e, Ecole militaire ; 74^e, Latour-Maubourg ; 36^e, Panthièvre, bastions 54, 53, 61, 64, 129^e, Saint-Cloud, forts de Saint-Cyr, de Bois-d'Arcy, du Trou-d'Enfer, batteries de Noisy, de Marly et des arches.

4^e corps. — 424^e, caserne des Tonnelles et fort de Romainville ; 430^e, caserne de Reuilly, fort de Charenton, bastions 8 et 10 ;

— Elle l'est, et son esprit est encore plus accompli que sa personne : le vrai type de l'aristocratie russe dans toute son élégance et sa distinction.

Pauvre Hélène ! Elle n'était pas aristocratique, elle ; et en regardant à la dérobée son pied bien cambré, mais un peu long, sa main admirablement modelée, mais un peu forte, carrée du bout, et non allongée et fine comme devait l'être celle d'Alexandra, elle réprima un soupir.

— Monsieur Gérard, dit-elle après un instant de silence, d'une voix qui tremblait légèrement, nous sommes d'assez vieux amis pour nous parler avec franchise... Je crois que le bonheur est pour vous en Russie, et qu'il s'appelle Alexandra Vonzof.

Il parut un peu surpris, plutôt que troublé, n'ayant pas la fatuité de croire qu'Hélène était en ce moment héroïque.

— Vous m'avez deviné, avoua-t-il d'un ton qui n'était guère plus ferme que celui de la jeune fille. J'aime mademoiselle Vonzof... mais je ne l'épouserai sans doute jamais.

Elle allait dire : Pourquoi ? Mais un instinct de délicatesse retint ce mot sur ses lèvres.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Elle sortit au bras de son fils, et Hélène resta seule, les yeux fixés sur le portrait, qui lui semblait, non l'image d'un mort, mais celle d'une personne toujours vivante, toujours aimée. On demeurait avec cette chère image dans une communauté de souvenir, d'affection, d'espérance. Le temps n'avait pas marché pour les exilés alsaciens : il ne marche que pour les cœurs faibles qui ne peuvent porter le poids des longs espoirs.

Peu à peu, et sans qu'elles'en rendit compte, les yeux d'Hélène aussi se remplirent de larmes. Ils en étaient baignés quand elle les tourna vers la porte par laquelle rentrait Gérard.

— Ma mère vous prie encore de l'excuser, mademoiselle Hélène. Elle ne se sent vraiment pas bien, et je l'ai engagée à essayer de dormir, ce qu'elle m'a promis. Mais, ma société va vous paraître terriblement insuffisante en

attendant l'heure où M. Dubreuil doit venir vous chercher.

— Je saurai m'en contenter, dit la jeune fille avec un demi-sourire.

Elle se tenait un peu dans l'ombre, pour que Gérard ne vit pas ses yeux.

Il saisit quelque chose de troublé dans sa voix ; mais il se méprit sur le sens de cette émotion. Lui-même était ému et inquiet.

— Vous craignez que ma mère ne soit plus souffrante qu'elle ne le dit ? Vous redoutez l'impression que va lui causer mon départ ? demanda-t-il avec une anxiété évidente.

— Je redoute cette tristesse pour elle, mais pas au point de craindre sérieusement pour sa santé. Elle est beaucoup mieux depuis quelques jours, et le docteur n'appréhende pas de rechute.

Gérard respira.

— Vous me rassurez, et j'en avais besoin. Ce qui me rassure mieux encore, c'est que vous lui restez. Vous êtes notre bon ange, mademoiselle Hélène.

Elle sourit un peu tristement.

— Madame de Valdau est si parfaite pour moi, que je n'ai guère de mérite à l'aimer. Et puis, nous avons tant de souvenirs communs !...

Nous parlons ensemble de notre pauvre Alsace, de nos amis...

— Et de moi aussi, quelquefois ?

Il souriait ; elle rougit légèrement.

— Oni, de vous aussi. Vous savez bien que parler de leurs fils est le sujet favori de toutes les mères.

— Je suis sûr que, grâce à la mienne, Pétersbourg et la vie qu'y mène un attaché d'ambassade vous sont absolument familiers.

— Jusqu'à un certain point ; et aussi les relations que vous y avez formées... et retrouvées.

Comme Gérard ne répondait pas à cette insinuation, Hélène poursuivit avec une curiosité ardente, qui ne se trahissait que dans l'éclat de son regard :

— Mademoiselle Alexandra Vonzof est bien jolie, n'est-ce pas ?

— Très jolie.

— Est-elle blonde ou brune, petite ou grande ?

— Blond cendré, moins grande que sa sœur, mais très svelte, et élégante de tournure, avec des yeux superbes, et un teint ravissant.

— Mais elle doit être charmante ?

115^e, caserne de Reuilly; 117^e, caserne de Lourcine, fort d'Yvry, bastions 82, 89 et 94.

5^e corps. — 4^e, caserne de Babylone, Ecole militaire; 82^e, Mont-Valérien, Courbevoie, Poissy; 113^e, caserne du Château-d'Eau; 131^e, caserne de la Pépinière, bastions 41 et 46.

Les régiments du 5^e corps partent en octobre et sont relevés par les 46^e, 89^e, 31^e et 76^e.

Les 5^e et 8^e divisions (3^e et 4^e corps) restent en garnison à Paris jusqu'au mois de septembre 1892; elles seront relevées par les 4^e et 7^e divisions, qui occuperont les casernements affectés aux divisions avec lesquelles elles permutent. (France militaire.)

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 28 juin 1891.

Nous entrons dans la saison d'été; les affaires se ralentissent et le manque de transactions pèse sur la cote. Le 3 0/0 fait 95.03; le 4 1/2 0/0, 103.10.

La Banque de Paris s'est traitée de 805 à 810. La progression régulière de ses opérations qui lui a permis d'augmenter son dividende soutient d'une manière très efficace et non moins légitime la fermeté des cours.

La Société Générale a conservé une excellente tenue à 485. Son bilan au 31 mai accuse un bénéfice de 333,000 fr. égal à la moyenne mensuelle depuis le 1^{er} janvier.

Le Crédit Lyonnais a maintenu ses progrès à 800. L'abondance des primes sur les actions de cet établissement montre la confiance de l'épargne dans une hausse prochaine.

L'assemblée générale extraordinaire de la Banque d'Escompte qui a eu lieu aujourd'hui a voté la réduction du capital social de 65 millions à 25 millions et le rachat du surplus des actions, les nouvelles actions étant entièrement libérées.

On a coté le Crédit Foncier 1,272.

Le Crédit Mobilier s'est échangé à 380. Les actionnaires de cet établissement sont informés que le solde du dividende de l'exercice 1890, fixé à 13 fr., leur sera payé, à partir du 1^{er} juillet prochain, aux caisses de la société, à raison de 12.03 contre remise du coupon n° 18 pour les titres au porteur et de 12.48 sur présentation des récépissés pour les titres nominatifs.

Les opérations statutaires du Crédit Foncier de Tunisie se développent avec une rapidité qui témoigne de la confiance qu'a su inspirer cet établissement et du grand avenir réservé à ses actions. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 400,000 fr. de nouveaux prêts.

Les obligations des Immeubles de France sont très soutenues au-dessus de 384. Ce cours est très favorable aux achats de l'épargne.

L'exercice 1890 a été marqué par une mortalité exceptionnelle due à l'épidémie d'influenza et nos grandes compagnies d'assurances sur la vie ont dû supporter une proportion anormale de sinistres de décès. Ce fait a eu pour conséquence la diminution des bénéfices d'assurances et par suite la réduction de la participation aux bénéfices que nos compagnies accordent à leurs assurés.

Les grandes compagnies ont tout fait pour atténuer ce résultat. Elles tiennent bien au delà leurs promesses, car aux 50 0/0 de bénéfices des assurances avec participation qu'elles se sont engagées à donner, elles ajoutent d'habitude

l'abandon des commissions et des frais correspondant à ces assurances.

Pour 1890, à raison des résultats exceptionnels de la mortalité, des compagnies ont fait d'autres sacrifices pour augmenter le taux de la participation.

C'est à ce propos qu'éclate de nouveau la supériorité des compagnies françaises sur les compagnies américaines qui leur font concurrence. Malgré les conditions très défavorables de l'exercice 1890, nos grandes compagnies ont distribué à leurs assurés participants plus de bénéfices que les compagnies américaines. Voilà un fait qui en dit long sur les procédés et sur le fonctionnement industriel de ces dernières compagnies. Elles n'ont pas d'actionnaires, pas de capital social à rémunérer, et néanmoins elle distribue à leurs assurés moins de bénéfices que les compagnies françaises à leurs participants.

On peut se demander alors pourquoi elles trouveraient une clientèle en France. L'intérêt personnel, en dehors d'autres raisons, commande l'assurance aux compagnies nationales.

Les Chemins Economiques sont à 412.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Exposition de Saumur

Dans sa séance de vendredi 26 juin, la Commission de l'Exposition a nommé à l'unanimité, comme président d'honneur de l'Exposition, M. le docteur Bury, ancien député de l'arrondissement de Saumur, président d'honneur du Comice.

Les travaux du plancher à établir dans le manège des Écuyers ont été concédés à M. Imbert, entrepreneur de charpente à Saumur.

Les emplacements des buffets-restaurants à installer dans l'intérieur de l'Exposition ont été concédés : pour les emplacements situés manège des Écuyers et carrière Marengo, à M. Pallu, pâtissier-glaçier à Saumur; et, pour l'emplacement situé sur le Charbonnet, à M. Petit, pâtissier à Saumur.

L'emplacement réservé au comptoir de débit de tabac a été concédé à M. Auriou, débitant de tabac à Saumur.

LES SAPEURS-POMPIERS D'ANGERS AU CONCOURS DE SAUMUR

Nous lisons dans le *Patriote* :

« On nous annonce que la compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Angers se propose d'aller prendre part au grand concours de pompes qui doit avoir lieu à Saumur, à l'occasion de l'Exposition organisée par cette ville.

» On ne sait encore si ce concours sera régional ou simplement départemental.

» La date, si nous sommes bien informés,

serait fixée au dimanche 13 septembre 1891.

» Rappelons, en terminant, que la compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Angers est classée en division supérieure, 1^{re} section. Elle n'a donc plus qu'un pas à faire pour arriver dans la division d'excellence. Nous ne doutons pas que le succès qu'elle remportera au concours de Saumur ne la fasse passer dans cette division. »

Vendredi, tout ouvrier qui a pu être occupé à la Manutention de Saumur a fabriqué du pain qui le soir même a été dirigé sur Paris par trains rapides.

Il en a été de même sur toute la ligne du chemin de fer d'Orléans, depuis Paris.

A Angers, vendredi, le train de neuf heures du soir emportait de cette ville, sur Paris, un wagon de pain provenant de la Manutention, et tous les jours il en sera de même, jusqu'à ce que la grève soit terminée, ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas.

A Tours, les soldats des différents régiments en garnison ont été occupés, à la Manutention, à faire du pain qui devait être envoyé à Paris.

Le plus drôle de l'histoire, c'est que nos braves hussards, en rentrant à la caserne, n'en ont point trouvé pour leur usage. Ils avaient été oubliés à la distribution et ont dû se contenter de biscuit.

Samedi, ils ont été de nouveau employés à la même besogne; mais les dispositions étaient prises pour qu'ils puissent avoir... du pain sur la planche.

A Saumur, la ration de pain, le premier jour, a été réduite.

Dans la journée de samedi, de nombreuses dépêches venant de toutes les directions, sont arrivées à Paris pour donner l'espoir aux Parisiens et les assurer qu'on ne les laisserait pas mourir de faim.

Les diverses lignes de chemins de fer n'auraient pas apporté moins de 1,500,000 kil. de pain.

Après la chaleur torride d'hier, un orage était inévitable. Aussi le tonnerre s'est fait entendre sourdement une partie de la nuit. Ce matin, au lever du jour, la pluie s'est mise à tomber, et un orage, peu violent, a éclaté.

La chaleur est encore très forte, le baromètre baisse légèrement. Le tonnerre gronde toujours. Le vent est très variable.

GRACE AUX TRAMWAYS

La voiture de M. R. a eu son brancard brisé, hier matin, vers neuf heures, sur le pont Cessart, par suite d'une chute qu'a fait le cheval en passant sur les rails des tramways.

Les personnes qui étaient dans la voiture n'ont eu aucun mal.

SQUARE DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 5 juillet 1891, à 8 heures 1/4 du soir

Programme

- 1^o Le Bon Français, allegro... MULLOT.
 - 2^o Le Calife de Bagdad, ouverture... BOÏELDIEU.
 - 3^o Les Frères d'armes, polka pour deux bngles... CORBIN.
 - 4^o La Traviata, fantaisie sur le 1^{er} acte, pour clarinette... VERDI.
 - 5^o Valence, bolero... ROUVEIROIS.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste des jurés pour le 3^e trimestre 1891 (3 août) :

JURÉS TITULAIRES

MM.

- Marie François Bouttier, propriétaire à Pontigné.
- Pierre-Sébastien Fourier, notaire, 33, rue des Lices, à Angers.
- Jacques Miot, marchand, à Saint-Lambert-des-Levés.
- Jean Beaudrier, propriétaire, au Thoureil.
- Henri-Marie Gouget de la Salmonnière, propriétaire et maire, à Sainte-Gemmes-d'Andigné.
- Raoul-Antoin Latard, négociant, au Lion-d'Angers.
- Auguste Chiron, fabricant à Cholet.
- Eugène Salmon, propriétaire à Saint-Léger-des-Bois.
- Camille Granger, propriétaire, à Saint-Georges-sur-Loire.
- Honoré Jean Michon, marchand de bois, au Guédéniau.
- François Rousseau, forgeron, à Saint-Audré-de-la-Marche.
- François Robinet, architecte, rue Saint-Jacques, à Angers.
- Marie-René de l'Eperonnière de Vrize, propriétaire, à Freigné.
- Marie-Eugène Breton, avocat, à Doué.
- Daviau de Piolant, propriétaire, au Champ.
- Charles-Louis Blanchard-Farges, ancien capitaine d'artillerie, à Baracé.
- Baptiste Bineteau, maire de Genneteil.
- Léon Petit, négociant, à Chalennes.
- Louis-Victor Daudin, propriétaire à Beaufort.
- Timothée-François Guy, propriétaire aux Ponts-de-Cé.
- Aimé Oger, propriétaire à Lire.
- Julien-Pascal Jallot, propriétaire et maire de Châtellais.
- Jean Muray, propriétaire à Montsoreau.
- Alexis-Charles Royer, propriétaire à Auvergne.
- François-Pierre Tricoire, propriétaire au May.
- Frédéric Lemée, propriétaire à Villevêque.
- Joseph-Jean Belliard, négociant à Chemillé.

— Je prierai pour votre bonheur... comme une sœur pourrait le faire, dit-elle doucement, en lui tendant cette main un peu trop robuste, qui eût aidé et soutenu si fidèlement l'homme qu'elle aimait.

Il la serra avec un respect attendri.

— Que vous êtes bonne, Hélène!

Il ne devait jamais savoir ce que sa bonté lui avait coûté ce jour-là.

IX

Il ne faisait pas encore nuit, mais un crépuscule d'une douceur infinie estompait la cime des montagnes et le creux des vallées, quand Gérard descendit de voiture devant la vieille maison paternelle.

Il la revoyait enfin... Non comme il l'avait rêvé, passionnément souhaité de toute son âme de fils et de soldat; mais enfin, il la revoyait... Et il éprouvait un sentiment d'une douceur étrange, dans sa déchirante intensité.

— Monsieur Gérard veut-il dîner? Son couvert est prêt...

C'était la voix d'André, l'ancien valet de chambre, l'ancien ordonnance du colonel de Valdau qui, en l'absence de ses maîtres,

était promu à la dignité de gardien de la maison.

— Comment, mon brave, tu me revois, après huit ans d'absence, et c'est là tout ce que tu trouve à me dire?

— Ah! monsieur Gérard!

Il se sentait si ému, l'honnête Alsacien, qu'il ne lui était guère possible d'en dire plus. Il avait vu naître Gérard, et tant de choses, de choses dramatiques et douloureuses, s'étaient passées autour de cette maison, depuis qu'il y était attaché!

Comme le brillant officier pensait à tout cela, lui aussi, les souvenirs lui revenant au cœur plus vivants, à la vue de cette rude tête grise, il embrassa l'humble soldat.

— Ah! monsieur Gérard... répétait André, étranglé par l'émotion.

Puis enfin, il ajouta :

— Et madame, ne la reverrons-nous plus? Ne viendra-t-elle pas bientôt, elle aussi, dans la vieille maison? Nous parlons si souvent d'elle!

— Ma mère ne viendrait pas en passant, comme moi; et du jour où... du jour que tu sais, enfin, elle s'est promis de ne plus habiter ici jusqu'à l'heure béniée où elle pourra

rester.

— Ah! je comprends... Ah! tonnerre!... Pardon, mon capitaine, mais quand on pense à ces choses-là... ça vous retourne et l'on ne sait plus ce qu'on dit.

— Je vois que tu aimes toujours bien la France, mon pauvre André.

Un éclair de passion illumina les traits énermiques du vieux soldat.

— Si je l'aime!... si nous l'aimons tous!... Tenez, monsieur Gérard, vous êtes jeune, vous; vous ne pouvez guère vous rappeler l'époque que nous avons tous dans le cœur.

On vous l'a bien racontée, mais c'est comme pour nos enfants... ce n'est pas tout à fait la même chose. Avoir été Français, et s'appeler un Allemand!... Et ne pas être sûr, avant de mourir... Ah! si, j'en suis sûr, car il y a un Dieu au ciel, et j'y crois.

Il était superbe d'enthousiasme et de foi, le cuirassier de Morsbronn et d'Elsasshausen. Gérard, avec une sorte de respect involontaire, lui serra la main.

— Tu redeviendras Français, André. Nous sommes là, et si jeunes que nous soyons, nous avons un bras et, au bout de ce bras, une épée.

— Oui, je sais bien que vous êtes un vrai Valdau. Et comment ne le seriez-vous pas, avec le souvenir de votre père? Mon colonel! Quand, en fermant les yeux, je le revois à la tête de son régiment, galopant sous la mitraille, dans les rues d'Elsasshausen, mon vieux cœur se remet à battre la charge... Mais c'est fini, ce n'est plus notre tour. Et pourtant!

— Des braves comme toi sauront toujours être utiles au pays, quand le moment viendra. Et, dis-moi, il y en a-t-il beaucoup de ta trempe, ici?

— Nous sommes tous pareils, répondit simplement l'ancien cuirassier. Ceux qui dorment là-bas, dans le cimetière, sont morts en regardant vers l'ouest, et nous, les vieux, nous apprenons aux enfants à tourner les yeux du côté de la montagne. C'est la France qui est là!

— Elle est ici aussi, affirma Gérard avec une gravité émue.

(A suivre.)

Georges-Louis Lepage, docteur-médecin, à Saint-Mathurin.
 Alexandre-Auguste Baron, officier en retraite, à Cholet.
 Henri-Hyacinthe Roumain de la Touche, propriétaire, à Champtoceaux.
 Henri-Charles Barbin, pharmacien, au Lion-d'Angers.
 Pierre-Aristide Maillet, propriétaire, à Vau-chréien.
 Martial-Eugène Gabillard, propriétaire, à Grugé-l'Hôpital.
 Jean Papin, fabricant, à Botz.
 Henri Jahan, propriétaire, aux Ulmes.
 Anatole-Joseph Gaultier, négociant, au Lion-d'Angers.

JURÉS SUPPLÉANTS

Jules Bordier, banquier, 90, rue du Mail.
 Paul-Pierre Bachelier, propriétaire, 7, rue Saint-Léonard.
 Sérény-Robert Chaillou, négociant, 13, rue Montault.
 Paul-Louis Guérélin, docteur-médecin, rue Appert.

Demain mardi, 30 juin, Monseigneur l'Evêque prononcera, dans l'église cathédrale d'Angoulême, l'oraison funèbre de M^{rs} Sébaux.

Longué. — Une mention honorable est accordée à une toute jeune fille, M^{lle} Rachel Foucault, à Longué, pour le sauvetage de deux enfants.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Le Juif-Errant.

Est-il rien sur la terre
 Qui soit plus surprenant...

que voir, par 35 cent., une salle de théâtre bondée de fond en comble, et ce, de 8 heures à minuit 30, sans désespérer.

Il n'y a qu'Achard pour faire de tels prodiges, et c'est la deuxième fois, depuis quelques mois, que l'intelligent impresario convie le public à applaudir ce trio superbe : Dumaine, Taillade, Lacressonnière.

Après les *Misérables*, quelle était, autre que *Le Juif-Errant*, l'œuvre plus à même de mettre en relief, dans trois grands rôles, les qualités inhérentes au tempérament de chacun de ces artistes ?...

Dagobert a dans Dumaine son interprète unique; Lacressonnière est bien le d'Aigrigny révé. Quant à Taillade, n'est-ce pas le Rodin — ce Tartuffe revu, corrigé et... beaucoup amoindri — le plus nature, le plus *pommes cuites*... Aussi quel succès de huées *supérieures* !...

Le reste de la troupe est à la hauteur des chefs de file, et les applaudissements ont accueilli avec le même enthousiasme M^{mes} Person, Maljean, etc., etc.

C'est égal, Dumaine, Taillade et Lacressonnière sont seuls capables de faire salle comble par une température de serre chaude. N.

CONCOURS

ORGANISÉ PAR LE

Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur

EXPOSITION AGRICOLE

(Suite)

QUATRIÈME DIVISION

Animaux

Première Subdivision

Animaux nés dans l'arrondissement ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours, sous justification de ces conditions par un certificat du maire de la commune où habite l'exposant.

Animaux reproducteurs

1^{re} Classe. — Espèce chevaline

1^{er} Groupe. — Juments poulinières suivies d'un poulain.
 Diplôme de prix d'honneur, 1^{re} prime 50 fr.
 » de grand prix, 2^e — 45 fr.
 » de premier prix, 3^e — 40 fr.
 » mention honorable, 4^e — 35 fr.
 2^e Groupe. — Poulains et pouliches d'un an.

Mêmes récompenses, mêmes primes.

3^e Groupe. — Poulains et pouliches de deux ans. Mêmes récompenses, mêmes primes.

2^e Classe. — Espèce bovine

1^{er} Groupe. — Bœufs de travail présentés attelés. Mêmes récompenses, une seule prime de 40 francs.

2^e Groupe. — Taureaux âgés de un à deux ans, de race Durham. Mêmes récompenses : 1^{re} prime 35 fr.; 2^e prime 20 fr.

3^e Groupe. — Taureaux de race française, purs ou croisés, ou de races étrangères réunissant les mêmes conditions. Mêmes récompenses, mêmes primes.

4^e Groupe. — Vaches pleines ou suitées, de race Durham, ou de croisement Durham, de trois ans et au-dessus. Mêmes récompenses, mêmes primes.

5^e Groupe. — Vaches pleines ou suitées, de races françaises, de trois ans et au-dessus. Mêmes récompenses, mêmes primes.

6^e Groupe. — Génisses de toutes races, âgées de six mois à un an au moins. Mêmes récompenses, mêmes primes.

7^e Groupe. — Génisses de toutes races, âgées de un à deux ans. Mêmes récompenses, mêmes primes.

3^e Classe. — Espèce ovine

Groupe unique. — Béliers de toutes races, âgés de un à deux ans.

Diplôme de 1^{er} prix et prime de 20 fr. Diplôme de mention honorable et prime de 15 fr.

Un diplôme de 1^{er} prix et prime de 25 francs seront décernés au meilleur lot d'animaux quels que soient la race et le sexe. Ce lot devra être composé d'au moins cinq têtes.

4^e Classe. — Espèce porcine

1^{er} Groupe. — Verrats.

Diplôme de prix d'honneur et prime de 20 fr. Diplôme de grand prix et prime de 15 fr. Diplôme de premier prix et de mention honorable.

2^e Groupe. — Truies. Mêmes récompenses, mêmes primes.

3^e Groupe. — Porcs gras, sans distinction de race ni de sexe.

Mêmes récompenses : 1^{re} prime de 25 fr., 2^e prime de 15 fr.

Un diplôme de prix d'honneur sera décerné au meilleur lot d'animaux quels que soient la race et le sexe. Ce lot devra être composé d'au moins cinq têtes.

NOTE. — Si l'un des groupes ci-dessus indiqués n'était pas représenté, le jury aurait le droit de reporter les primes attribuées à ce groupe sur les autres groupes.

Deuxième Subdivision

Animaux de toutes provenances nés en France ou à l'étranger.

Même classification en classe, section, groupe. Mêmes récompenses, pas de primes.

NOTE IMPORTANTE. — Si, en dehors des cas prévus, quatre exposants se présentaient pour une même race, ces exposants pourraient demander la formation d'un groupe auquel seraient attribuées deux récompenses.

5^e Classe. — Animaux de basse-cour

1^{re} Classe. De toutes provenances, nés en France ou à l'étranger et présentés au moins par couple.

1^{er} Groupe. — Coqs et poules de toutes races. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

2^e Groupe. — Pintades de toutes nuances. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

3^e Groupe. — Dindons de toutes variétés. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

4^e Groupe. — Canards de toutes variétés. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

5^e Groupe. — Oies communes et diverses. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

6^e Groupe. — Lapins communs. Mêmes récompenses et prime de 40 fr.

7^e Groupe. — Lapins, Béliers, argentés, russes ou autres. Mêmes récompenses, pas de prime.

Un diplôme de prix d'honneur pourra être décerné au meilleur lot comme prix d'ensemble.

6^e Classe. — Volailles mortes

Lots composés d'au moins deux têtes, sans distinction de race et de sexe.

1^{er} Groupe. — Poulets. Mêmes récompenses, pas de prime.

2^e Groupe. — Dindons, pas de prime.

3^e Groupe. — Canards, pas de prime.

4^e Groupe. — Oies pas de prime.

5^e Groupe. — Lapins, pas de prime.

Un diplôme de prix d'honneur pourra être décerné au meilleur lot comme prix d'ensemble.

NOTE IMPORTANTE. — Si, en dehors des cas prévus, quatre exposants se présentaient pour une même race, ces exposants pourraient demander la formation d'un groupe auquel seraient attribuées deux récompenses.

AUTRE NOTE. — Si l'un des groupes ci-dessus indiqués n'était pas représenté, le jury aurait le droit de reporter les primes attribuées à ce groupe sur les autres groupes. (A suivre.)

Caisse d'Épargne de Saumur

AVIS AUX DÉPOSANTS

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1833, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1861, seront au premier janvier prochain convertis en rentes sur l'État, et que les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayants-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret 6024. — La compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur. Dernière opération 7 juillet 1861. Remboursement 125 f. 83

Livret 7649. — Pontoire, Françoise, domestique, 11 juillet 1852, 25 ans, Saumur. 15 décembre 1861. Remboursement 31 59

Livret 8206. — Cesbron, François, garde-champêtre, 10 avril 1853, 52 ans, Bagneux. 17 mars 1861. Remboursement 15 92

Livret 8627. — Berdèche, Antoine, marqueur à la Société littéraire, 12 mars 1854, 44 ans, Saumur. 12 mai 1861. Remboursement 8 77

Livret 10398. — Cornilleau, Rose-Marie-Alphonsine, sans profession, 28 février 1858, 23 ans, Saumur. 10 février 1861. Achat de rente 61 35

Livret 10408. — Rabolteau, Joseph, charpentier, 7 mars 1858, 25 ans, Saumur. 20 janvier 1861. Remboursement 2 43

Livret 10570. — Bourgaudry, Désirée, couturière, 22 août 1858, 35 ans, Saumur. 24 février 1861. Remboursement 8 37

Livret 10981. — Jonenne, Justine, rentière, 28 août 1859, 62 ans, Saumur. 11 août 1861. Remboursement 34 27

Livret 11343. — Ciret, Jacques, ajusteur-mécanicien, 17 juin 1860, 30 ans, Saumur. 14 juillet 1861. Remboursement 9 58

Livret 11400. — Vanneste, Léopold, tapissier, 15 juillet 1860, 28 ans, Saumur. 9 juin 1861. Remboursement 5 80

Livret 11424. — Pelletier, Louis, domestique, 29 juillet 1860, 21 ans, Saumur. 3 septembre 1861. Remboursement 29 46

Livret 11436. — Touzeau, Justine, couturière, 29 juillet 1860, 46 ans, Saumur. 12 mai 1861. Remboursement 8 37

Livret 11528. — Simon, Emmanuel, maréchal des logis, 14 octobre 1860, 25 ans, Saumur. 15 septembre 1861. Remboursement 23 29

Livret 11553. — Trevert, François, lampiste, 11 novembre 1860, 42 ans, Saumur. 22 décembre 1861. Remboursement 28 45

Livret 11593. — Pestreau, Jean, gardien à la maison centrale, 16 décembre 1860, 42 ans, Fontevault. 15 septembre 1861. Remboursement 5 42

Livret 11656. — Rosière, Pierre, carrier, 27 janvier 1861, 26 ans, Saint-Cyr-en-Bourg. 17 mars 1861. Remboursement 5 80

Livret 11876. — Martineau, Jules, apprenti menuisier, 14 juillet 1861, 12 ans, Saumur. Versement 4 90

Livret 11966. — Bellant, Julie, femme Courtis. Léon, propriétaire. 23 août 1861, 28 ans, Saumur. 10 novembre 1861. Remboursement 3 28

Les bordereaux d'impôts en 1891

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore) Royat.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre
 — de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —
 — d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

Baisse de Prix sur le SUCRE



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Failite Bourasseau

Par ordre de M. le Juge-commissaire, MM. les créanciers de la failite de Barthélemy Bourasseau, ex-négociant à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 7 juillet 1891, à dix heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais seront expirés.

Les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(478) Le Greffier, COLLIN.

Failite Jouet

MM. les créanciers de la failite du sieur François Jouet, ex-aubergiste, demeurant à Trémont, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic de ladite failite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le lundi 20 juillet 1891, à 9 heures 1/2 du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des failites, devant M. Terrien, juge-commissaire à ladite failite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(479) Le Greffier du Tribunal, COLLIN.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

Pour le 1^{er} Novembre 1891

En totalité ou en partie

UNE MAISON

Sise au Puy-Notre-Dame, place de l'Eglise, AVEC JARDIN

S'adresser audit notaire.

AVIS

La Maison Martineau-Doc,

41, rue d'Orléans, Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funéraires, perles, métal, celluloïde et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté. VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE JEUNE FILLE, connaissant service, demande PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOQUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande un CLERC.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

Epicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre 50 garanti pur vin, — 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Saumur, and Bordeaux with departure and arrival times.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, and Paris with departure and arrival times.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,